

NOTICE TAXE D'APPRENTISSAGE

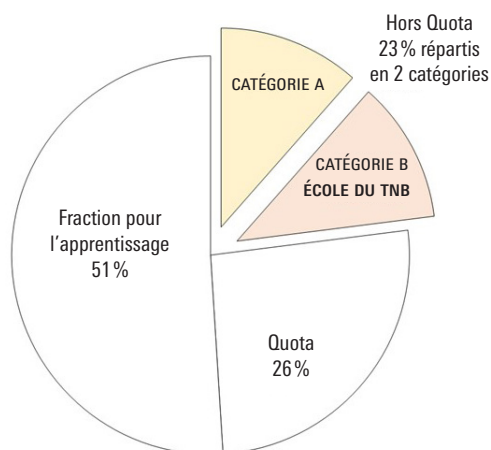
La taxe d'apprentissage est calculée sur la masse salariale brute des entreprises. Elle est versée à un Organisme Collecteur dont dépend l'entreprise (Chambre des Métiers, Chambre de Commerce, AFDAS, etc.).

Elle est répartie en 3 fractions obligatoires.

La partie « Hors Quota » concerne les lieux de formations initiales professionnelles divisés à nouveau en 2 catégories :

- la catégorie A (65 %) attribuée aux formations délivrant des diplômes de niveau III à V
- la catégorie B (35 %) attribuée aux formations délivrant des diplômes de niveau I et II

L'École du TNB est habilitée à percevoir la catégorie B de la partie Hors Quota car elle délivre le **Diplôme National Supérieur Professionnel de Comédien** (diplôme de niveau 2 – Bac + 3).



MODALITÉS DE REVERSEMENT

Lors de sa déclaration qui doit être effectuée **avant le 28 février 2019**, l'entreprise calcule la partie « Hors Quota » qui représente 23% de sa contribution à l'apprentissage.

Si le montant est inférieur à 415 €, elle peut reverser la totalité de la somme à l'École du TNB en indiquant sur le formulaire envoyé à l'O.C.T.A. :

« Totalité versée à l'École du TNB / UAI 0352383A »

Une entreprise déclare 1000€ de taxe qu'elle répartit en 3 fractions dont 230€ pour les « Hors Quotas » (1000€ x 23%). Son montant étant inférieur à 415€, elle peut choisir d'attribuer la totalité de la somme à l'École du TNB, soit 230€.

Si le montant est supérieur à 415 €, elle doit effectuer un nouveau calcul pour attribuer la catégorie B (35 % du montant « Hors Quota »), puis l'indiquer sur le formulaire envoyé à l'O.C.T.A. :

« Catégorie B versée à l'École du TNB / UAI 0352383A »

Une entreprise déclare 8000€ de taxe qu'elle répartit en 3 fractions dont 1840€ pour les « Hors Quotas » (8000€ x 23%). Son montant étant supérieur à 415€, elle peut choisir d'attribuer 35% de la somme à l'École du TNB, soit 644€ (35% de 1840€).

En cas de déclaration sur internet, l'entreprise peut directement choisir l'École du TNB parmi les bénéficiaires de la taxe (UAI 0352383A).

Pour toute information et pour obtenir de l'aide dans votre déclaration, merci de prendre contact auprès de :
Gwendoline AFFILÉ — 02 99 31 12 80 / g.affile@t-n-b.fr